

RU 486 : les effets d'une découverte

Autor(en): **Chaponnière, C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **70 (1982)**

Heft [8-9]

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276559>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RU 486 : les effets d'une découverte

*Le RU 486 aura-t-il des effets secondaires...
sur la législation de l'avortement ?*

La presse a annoncé en mai dernier la découverte d'une nouvelle pilule capable de déclencher la menstruation dans tous les cas, y compris ceux où l'aménorrhée (l'absence de règles) est due à une grossesse. A ne pas confondre avec la « pilule du lendemain » qui existe déjà depuis plusieurs années, le RU 486 est une antiprogestérone de synthèse... qui risque bien de changer les données du problème de l'interruption de grossesse.

Comment ça marche ?

Découverte par les professeurs Walter Hermann, de Genève, et Etienne-Emile Beaulieu, de Paris, le RU 486 est une substance capable de provoquer la menstruation en l'espace de quatre jours au maximum après sa prise par voie buccale. Il s'agit d'une « antiprogestérone » de synthèse ; le Dr Bischof, de la Maternité de Genève, nous en a expliqué le principe. « Pour comprendre comment agit le RU 486, il faut savoir que le corps jaune de l'ovaire produit une hormone, la progesté-

Cette substance ne doit pas être confondue avec la « pilule du lendemain » qui n'est autre qu'une forte dose d'œstrogènes synthétiques destinée à empêcher l'implantation de l'œuf après l'ovulation (une dose environ cent fois plus grande que celle contenue dans une pilule) et qui a des effets secondaires très importants.

Les tests

Le RU 486 a été testé sur onze femmes enceintes qui désiraient interrompre leur grossesse. La plupart était âgée de 27 à 36 ans (plus une de dix-huit ans, et deux de vingt-deux ans) ; elles comptaient entre 44 et 58 jours d'aménorrhée. Il y a eu sur ces onze cas deux échecs, où, malgré le début de saignements, la grossesse s'est poursuivie et a dû être interrompue par la méthode classique d'aspiration. En plus des effets propres à une fausse couche spontanée, les effets directs du RU sont minimes, semble-t-il, mais il faudra attendre encore quelques années pour mesurer exactement tous les effets secondaires que peut comporter cette substance.

23e jour du cycle. Il est probable que des doses différentes soient nécessaires pour chaque femme, aussi faudra-t-il trouver une dose « standard » efficace pour tous les cas.

Solution d'avenir ?

Si les prochains résultats de l'expérimentation du RU 486 encouragent son emploi dans l'avenir, il se pourrait que les données de la question de l'interruption de grossesse soient sensiblement modifiées. Actuellement, un avortement nécessite une intervention avec anesthésie, l'élimination de l'œuf ne pouvant se faire que par une méthode « mécanique ». Au cas où la méthode médicamenteuse s'avérerait efficace sans comporter les risques d'une intervention et d'une narcose, le choix ne serait plus à faire.

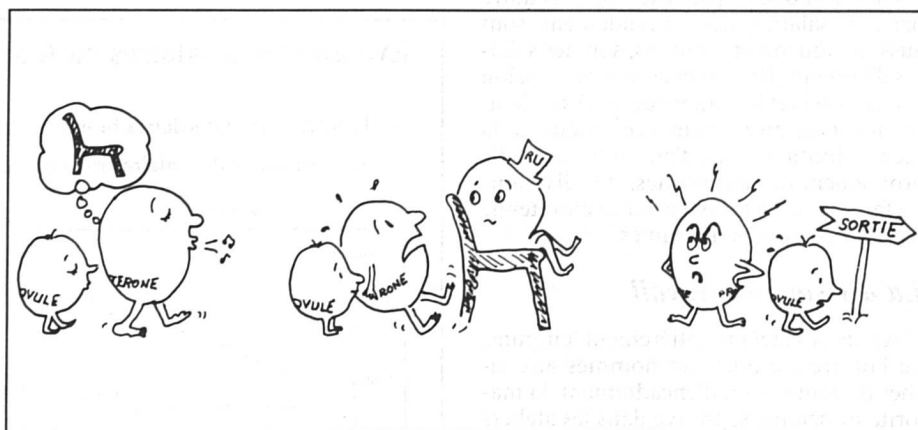
En outre, les limites entre la contraception et l'interruption de grossesse deviennent ambiguës. Dans l'esprit de ses inventeurs, le RU 486 est avant tout un moyen de rétablir le cycle menstruel. Mais, nous l'avons dit, l'antiprogestérone est capable de provoquer le retour des règles, qu'il y ait grossesse ou non : cette substance serait donc utilisable dans tous les cas de retard des règles pour prévenir l'éventualité d'une grossesse non désirée.

Deux questions se posent alors : l'emploi de cette nouvelle pilule risque-t-il d'être assimilé par les adversaires de l'interruption de grossesse à une pratique abortive, et combattue à ce titre ? Et, par conséquent, faut-il tenir compte de cette découverte dans la rédaction du texte de l'initiative (actuellement discuté), afin d'éviter qu'en cas d'échec de cette initiative, l'emploi du RU subisse les mêmes restrictions que l'avortement ?

Selon le Dr Wyss, responsable de la Polyclinique de gynécologie de l'Hôpital de Genève, il est toutefois « prématuré de prendre en considération la découverte du RU 486 dans le débat sur la législation de l'avortement. L'expérimentation du produit ne fait que commencer et est actuellement menée sur une vaste échelle par l'OMS : il faut attendre ses résultats. »

Ceux-ci seront connus l'an prochain. Patience, donc : le dossier de l'interruption de grossesse n'a pas encore toutes ses pièces.

C. Chaponnière



rone, qui permet l'implantation et le maintien de l'œuf fécondé dans l'utérus. La substance du RU 486 est une anti-hormone synthétique qui ressemble par sa structure à la progestérone, mais qui n'a pas d'effets biologiques. Cette progestérone synthétique modifiée, lors de sa prise, prend la place de la progestérone produite par l'ovaire : venant « saturer » les récepteurs de la progestérone naturelle, elle empêche la fixation de l'œuf et provoque ainsi son expulsion. »

Pour le moment, une des femmes qui a essayé le produit nous a affirmé n'avoir ressenti aucun malaise particulier à la suite de la prise du RU. Elle l'essayait pour la troisième fois lorsque nous l'avons rencontrée (dans aucun des cas pour une interruption de grossesse, mais seulement pour des interruptions de cycle). Un essai avait été fait avec une dose de 50 mg pendant quatre jours consécutifs, et un autre avec une seule dose de 100 mg : dans les deux cas, les règles sont apparues le lendemain, soit au